

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE TREZIERES**

Séance du 25 novembre 2011

027-2011

Date de convocation : 18.11.2011  
Nombre de membres en exercice : 08  
Nombre de membres présents : 07  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 07  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : création d'une aire de jeux**

L'an deux mille onze le vingt cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : GAUVRIT JC – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N - PIQUEMAL S – SANDRES M – RICHOU D -

**Absents** : LUGA Bernard

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la dernière réunion du Conseil Municipal dans laquelle il avait été acté la création d'une aire de jeux –boulodrome sur la commune. Après concertation avec le CAUE, le projet envisagé serait réalisable sur une parcelle propriété de la commune, située derrière l'église et à proximité de la salle des associations. Sur cet emplacement est prévu, un terrain de jeux de boules, et en fond, bien délimité et séparé, un terrain avec des jeux de plein air pour les enfants.

Les offres ayant été affichées en mairie, des devis ont été reçus, pour chaque corps de métier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve sans réserve ce projet à l'unanimité des membres présents,
- charge Monsieur le Maire de la concrétisation de cette aire de jeux
  
- les devis retenus sont :
- création de l'aire de jeux et du boulodrome :
  - o maçonnerie DELPECH pour un montant HT de 13 010,39 €
- fourniture de gravier :
  - o Entreprise RESCANIERES pour un montant HT de 1 200,00 €
- achat jeux de plein air :
  - o Entreprise KOMPAN SAS pour un montant de HT 8 180,00 €
- végétalisation :
  - o Entreprises Les Arts Verts pour un montant de HT 1 162,00 €

Le montant total des dépenses s'élève donc à : 23 552.39 € H.T.

- demande au Conseil Général de l'Aude, une subvention aussi élevée que possible,
- prend acte, que pour le Département, l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans.
- demande à l'Etat dans le cadre DETR 2012 une subvention aussi élevée que possible,
- le plan de financement se présente donc, comme suivant :

MONTANT DE LA DEPENSE		RECETTES	
Terrassement et maçonnerie	13 010,39	Subvention DETR 40 %	9 420.00
Structures pour enfants	8 180,00	Subvention Conseil Général 30 %	7 065,00
Gravier	1 200,00	Fonds propres de la commune	7 067,39
Végétalisation	1 162,00		
<b>TOTAL</b>	<b>23 552,39</b>		<b>23 552,39</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.



REÇU A LA  
SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE  
- 1 DEC. 2011

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 01-12-11  
Et notification du 02-12-11